



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres ressources*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif de l'excédent des dépenses sur les engagements concernant les projets terminés financés au moyen de ressources autres que les ressources de base, pour lesquels il n'a pas été reçu de fonds additionnels. Un montant de 5 891 211 dollars, prélevé sur les ressources ordinaires, servira à couvrir ce dépassement.

* La soumission du présent document a été retardée par la tenue de consultations internes.



Considérations générales

1. En 1988, par sa décision 1988/11 H (E/ICEF/1988/13), le Conseil d'administration a établi la politique suivante concernant l'excédent des dépenses sur les engagements :

Les dépenses liées à l'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent rester dans les limites des fonds disponibles. Toutefois, en raison de fluctuations des taux de change ou d'autres hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, les besoins financiers peuvent, en cours d'exécution, excéder les prévisions de dépenses initiales. En pareil cas, on demande au(x) donateur(s) de verser des fonds additionnels. En l'absence de nouvelles contributions, il est mis fin progressivement à l'exécution du projet et tout excédent de dépenses est imputé sur la masse commune des ressources. Le secrétariat fait rapport au Conseil d'administration sur tous les cas de ce genre, en indiquant les montants en dollars des États-Unis et les pays bénéficiaires concernés, et en expliquant les dépassements.

2. On trouvera au paragraphe 5 l'analyse, par zone ou pays de programme, de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 5 891 211 dollars. L'allocation de ressources ordinaires à la couverture de ce dépassement permettra à l'UNICEF d'apurer les autres ressources jusqu'au 31 décembre 2005.

3. Sur les 5,9 millions de dollars, 5,4 millions ont trait aux programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires et 0,5 million, aux opérations de secours d'urgence et de relèvement. Un montant de 5,7 millions de dollars est imputable aux contributions qui ont été réduites ou annulées, ou dont la valeur a diminué entre la date de l'annonce et celle du paiement, en raison de fluctuations des taux de change; le reste, soit 0,2 million de dollars, est imputable à des hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, ou à d'autres causes.

4. Consciente que la bonne gestion financière l'oblige à un emploi judicieux et économique des ressources fournies par ses donateurs, l'UNICEF veille à ce que sa politique, ses méthodes et, depuis le début de l'année 2000, ses systèmes de gestion financière contribuent à réduire au minimum le risque que ses dépenses excèdent ses engagements. Ces dernières années, les responsabilités d'exécution ont été clairement communiquées, la charge du suivi a été déléguée et les rapports financiers ont été améliorés et rendus plus largement accessibles grâce aux moyens technologiques. L'UNICEF fait le maximum pour éviter que ses dépenses excèdent ses engagements et ne demande aux donateurs des fonds additionnels que dans les cas issus des environnements aléatoires où il opère. Néanmoins, comme l'a noté le Conseil d'administration, il existe toujours des aspects de l'exécution sur lesquels l'UNICEF n'a aucun pouvoir et qui donnent lieu à des dépassements de crédits. L'UNICEF continuera de s'employer activement à réduire au minimum ces dépassements.

5. Le tableau ci-après indique les ressources ordinaires nécessaires pour couvrir l'excédent des dépenses sur les engagements, à savoir 5 891 211 dollars :

(En dollars des États-Unis)

<i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits – total</i>
Afghanistan (programmes de relèvement)	177 153
Afrique du Sud	18 458
Algérie	15 558
Angola	48 798
Arménie	146 767
Azerbaïdjan	32 733
Bénin	77 981
Botswana	40 599
Burkina Faso	77 013
Burundi	36 388
Cameroun	6 875
Cap-Vert	57 709
Chili	1 727
Chine	1 710
Comores	27 763
Éthiopie	1 835 752
Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants (programmes multinationaux)	12 065
Gambie	76 873
Géorgie	115 498
Ghana	4 569
Guatemala	8 197
Guyana	19 422
Indonésie	40 176
Kenya	93 828
Lesotho	32 193
Libéria	19 515
Madagascar	8 327
Malawi	1 087 575
Mauritanie	31 396
Moldova	103 036
Mongolie	18 114
Mozambique	30 470
Namibie	52 129
Pakistan	10 224
Paraguay	1 706

<i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits – total</i>
Région des Caraïbes	13 544
République populaire démocratique de Corée	86 307
République-Unie de Tanzanie	60 358
Rwanda	43 953
Sierra Leone	7 040
Somalie	191 275
Soudan (programme de zone pour le Sud-Soudan)	95 607
Swaziland	73 062
Tchad	12 047
Togo	40 116
Yémen	458 226
Zimbabwe	68 397
Division des programmes de l'UNICEF	130 966
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	49 504
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	62 888
Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique	7 704
Bureau régional pour l'Asie du Sud	102 056
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	19 864
Total	5 891 211